

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie

TOUT SAVOIR SUR LA SAISON 2020





PRATIQUE SPORTIVE ? LOISIR ? SCOLAIRE ? A CHACUN SA LICENCE

LICENCE CANOE PLUS

56 € (Adulte) **39 €** (Jeune)

La Licence Canoë Plus est le titre d'adhésion annuel de référence. Il existe la Licence Canoë Plus adulte et la Licence Canoë Plus jeune. Elle s'adresse à tout public souhaitant pratiquer tout au long de l'année et à tout public souhaitant s'investir dans la vie du club. La licence individuelle est envoyée automatiquement à l'adresse mail de l'adhérent et est téléchargeable sur son espace licencié.

AVANTAGES : elle donne accès à l'ensemble des services de la fédération. C'est la seule licence qui donne accès aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la fédération et aux formations diplômantes.

VALIDITÉ : 12 mois (01/01/2020 au 31/12/2020)

LICENCE CANOE FAMILLE

12 €

Tout titulaire d'une Licence Canoë Plus jeune ou adulte, (que ce soit un renouvellement ou une 1^{ère} adhésion), permet à 2 membres de sa famille n'ayant jamais été titulaire d'une licence fédérale, d'accéder à 2 Licences Canoë Famille. On définit comme famille les personnes vivant à la même adresse que le titulaire de la Licence Canoë Plus de référence. L'attestation est téléchargeable sur l'extranet fédéral et sur l'espace licencié.

AVANTAGES : elle donne accès au droit de vote. La Licence Canoë Famille permet de naviguer pour le plaisir mais permet aussi de s'investir bénévolement dans la vie du club à un tarif réduit.

VALIDITE : 12 mois (01/01/2020 au 31/12/2020)

Renouvelable quatre fois (années consécutives)

Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération.

LICENCE CANOE PAGAIE BLANCHE

12 €

La licence Canoë Pagaie Blanche est délivrée à un nouveau pratiquant non adhérent à la structure.

AVANTAGES : elle permet de :

- pratiquer et participer aux animations sportives hors compétitions (et challenges) ;
- participer à des événements grand public (traversées, 1000 pagaies, etc.) ;
- participer à des prestations payantes encadrées ou non de quelques heures à plusieurs jours ;
- faire certifier ses capacités de pratique notamment dans le cadre du dispositif des « pagaies couleurs » sans dépasser le niveau pagaie jaune.

VALIDITE : sur la saison 2020, valable de la date d'inscription jusqu'au 31/12/2020.

Renouvelable quatre fois (années consécutives)

Sous couvert d'une convention entre la FFCK et la structure, cette dernière peut bénéficier d'un remboursement de 10.50€.

Elle ne couvre pas la pratique individuelle.

LICENCE CANOE PAGAIES COULEURS

12 €

La Licence Canoë Pagaies Couleurs s'adresse à toute personne n'ayant jamais été titulaire d'une licence fédérale souhaitant participer à une session de certification Pagaies Couleurs. La délivrance de cette licence est subordonnée à l'inscription à une session Pagaies Couleurs*.

AVANTAGES : accéder à la méthode d'enseignement et de certification Pagaies Couleurs.

VALIDITE : sur la saison 2020, valable de la date d'inscription à une session Pagaies Couleurs jusqu'au 31/12/2020.

Renouvelable deux fois (années consécutives)

Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération.

** ATTENTION : dans un souci de couverture d'assurance, nous vous rappelons qu'il faut impérativement avant la date de début de la session, créer la session et inscrire tous les participants sur l'extranet fédéral. Tant que vos participants ne seront pas licenciés, ils ne pourront pas, ainsi que votre club, bénéficier des garanties accordées dans le cadre du contrat collectif d'assurance.*

LICENCE CANOE PASS' JEUNE

9 €

La Licence Canoë Pass' Jeune s'adresse aux personnes non licenciées qui pratiquent dans le cadre d'un organisme à vocation éducative et sociale. Cette licence est utilisable dans le cadre d'une activité extra-scolaire en dehors des programmes obligatoires. Elle est accessible jusqu'à la catégorie Junior. La délivrance des licences Canoë Pass' Jeune nécessite une convention entre le club et un organisme tiers : ZUS, CEL, école, collège, lycée, maison de quartier, etc...

AVANTAGES : permettre à un public jeune entrant dans le cadre d'une convention avec un organisme tiers de pratiquer l'activité à un tarif avantageux.

VALIDITE : sur la saison 2020, valable de la date de la signature de la convention jusqu'au 31/12/2020.

Renouvelable quatre fois (années consécutives)

Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération.



PRATIQUE OCCASIONNELLE EN LOISIR ? EN COMPETITION ? OPTEZ POUR DES TITRES A LA JOURNÉE !

TITRE CANOE TEMPO

Il s'adresse aux personnes non licenciées qui participent occasionnellement à une activité en club à l'exclusion des compétitions. Ce titre est incontournable pour bénéficier des garanties accordées par l'assurance MAIF/FFCK.

Il est accessible aux clubs sous forme de forfait. Le club doit renseigner une liste comportant le nom du bénéficiaire et la date de délivrance.

AVANTAGES PRATIQUANT : bénéficier des garanties du contrat d'assurance MAIF/FFCK.

VALIDITÉ PRATIQUANT : 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit).

AVANTAGES CLUB : respecter les obligations d'assurance du code du sport en souscrivant les garanties du contrat d'assurance MAIF/FFCK.

VALIDITÉ CLUB : de la date d'achat sur la saison 2020 jusqu'au 31/12/2020.

TITRE CANOE OPEN

Il est accessible pour des pratiquants non licenciés souhaitant participer à une compétition « open » qui n'intervient pas dans un classement fédéral officiel. La délivrance d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Canoë Kayak en compétition est obligatoire.

AVANTAGES PRATIQUANT : participer à une compétition en bénéficiant des garanties du contrat d'assurance MAIF/FFCK.

VALIDITÉ PRATIQUANT : 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit).

AVANTAGES CLUB : respecter les obligations d'assurance du code du sport en souscrivant les garanties du contrat d'assurance MAIF/FFCK.

VALIDITÉ CLUB : de la date d'achat sur la saison 2020 jusqu'au 31/12/2020.



PRENDRE UNE LICENCE FEDERALE C'EST L'ASSURANCE D'ETRE BIEN COUVERT !

Conformément à l'article L321.-1 du Code du Sport, la FFCK a souscrit une garantie d'assurance avec la MAIF dans le cadre d'un contrat collectif d'assurance en Responsabilité Civile.

Le fonctionnement de ce contrat est basé sur l'obligation pour les clubs de délivrer un titre fédéral à chaque pratiquant (licences permanentes ou titres temporaires).

Le principe « 1 Pratiquant = 1 titre » est donc la condition nécessaire pour mettre en œuvre les garanties d'assurance en cas d'accident. Rappelons que la MAIF est partenaire du programme Pagaies Couleurs.

Les licenciés peuvent également souscrire une garantie complémentaire, la garantie IA Sport +, leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée. Vous pouvez retrouver toutes les informations liées à l'assurance sur :

www.ffck.org

CERTIFICAT MEDICAL : NOUVELLE REGLEMENTATION

OBTENTION PREMIÈRE LICENCE

Lors de la première prise de licence, l'adhérent doit présenter un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du canoë-kayak datant de moins d'un an. Si le pratiquant souhaite faire de la compétition, la mention « *canoë-kayak en compétition* » **est obligatoire**.

RENOUVELLEMENT

Les conditions de présentation d'un certificat médical indiquées ci-dessous ne concernent que les personnes renouvelant leur adhésion sans discontinuité de licence. Dans le cas d'une interruption de licence, l'adhérent doit se référer aux conditions indiquées au paragraphe ci-dessus « obtention première licence ».

PRATIQUE EN LOISIR

Chaque année, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et une attestation. Si l'adhérent ou son représentant légal répond « non » à toutes les questions alors la présentation d'un nouveau certificat médical ne sera pas nécessaire. S'il répond « oui » à au moins une question alors le licencié devra présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.

PRATIQUE EN COMPÉTITION

Chaque année, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et une attestation. Si l'adhérent ou le représentant légal répond « non » à toutes les questions alors la présentation d'un nouveau certificat médical ne sera pas nécessaire. S'il répond « oui » à au moins une question alors il devra présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. **Au bout de la 3^{ème} année d'adhésion un nouveau certificat médical datant de moins d'un an sera obligatoire.**

TARIFS

FORFAITS D'ADHESION		TARIFS 2020
AFFILIATION*	Renouvellement	650 €
	Première affiliation	545 €
AGREMENT	Renouvellement	210 €
	Premier agrément	210 €
CONVENTION		378 €

* inclu 6 licences Canoë Plus et 100 titres Tempo

LICENCES PERMANENTES		TARIFS 2020
Licence Canoë Plus	Adulte	56 €
	Jeune	39 €
Licence Canoë Famille		12 €
Licence Canoë Pagaie Blanche		12 €
Licence Canoë Pagaies Couleurs		12 €
Licence Canoë Pass' Jeune		9 €
Licence Canoë Plus Bleue <i>(produit réservé exclusivement aux collectivités d'outre-mer)</i>		10 €
IA Sport +		10,90 €

Une question technique sur les espaces club ou licencié ?

extranetffck@ffck.org

Une question sur les licences, les assurances et la tarification ?

accompagnement@ffck.org

Nos autres services à votre disposition :

Formation : serviceformation@ffck.org

Réglementation : reglementation@ffck.org

E-shop : canoekayakfrance@ffck.org

Handikayak et Paracanoë : handikayak@ffck.org

Inscriptions aux compétitions : inscriptions@ffck.org

Communication : presse@ffck.org

Haut niveau : hn@ffck.org

TITRES TEMPORAIRES - TARIFS 2020

Titre Canoë Open	3,12 €
Forfait Canoë Tempo	coût du forfait
100	104,00 €
200	208,00 €
300	282,00 €
400	396,00 €
500	470,00 €
600	534,00 €
700	588,00 €
800	632,00 €
900	711,00€
1000	720,00 €
2000	1 340,00 €
3000	1 860,00 €
4000	2 280,00 €
5000	2 600,00 €
6000	2 700,00 €
7000	2 800,00 €
8000	2 960,00 €
9000	3060,00 €
10000	3 200,00 €
11000	3 300,00 €
12000	3 360,00 €
13000	3 510,00 €
14000	3 640,00 €
15000	3 600,00 €

Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Base Nautique Olympique et Paralympique 2024, Route de Torcy, 77360 VAIRES SUR MARNE

01 45 11 08 50 - www.ffck.org





La Centrale d'achat devient

LE E-SHOP CANOE KAYAK FRANCE

Un service unique et exclusivement réservé aux clubs, licenciés et structures FFCK

CK FRANCE

EMBARCATIONS

EQUIPEMENTS

VEHICULES

AUTRES

VENTES FLASH



LA MARQUE CK FRANCE
Canoe Kayak France



LE E-SHOP



DES DÉMARQUES TOUTE L'ANNÉE
sur une sélection de matériels



DES VENTES FLASH
durée limitée et remises très attractives

POUR VOIR NOS TARIFS
CRÉEZ VOTRE COMPTE ET
CONNECTEZ-VOUS



CLUBS et
STRUCTURES FFCK
avec votre numéro de club à 4 chiffres



LICENCIÉS FFCK
avec votre numéro de licence



Vous ne trouvez pas votre bonheur sur l'Eshop?
Contactez-nous au 0145111699 / canoekayakfrance@ffck.org

ESHOP.CANOEKAYAKFRANCE.COM

